

Exercice Budgétaire : 2010

Programme :

La Séance plénière du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 21 et 22 avril 2010, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2010, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code des ports maritimes,

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs,

Vu la délibération N° 20081205, du 26 juin 2008 sollicitant l'Etat pour le transfert d'une parcelle de son domaine public maritime naturel d'environ 200 ha à la Région,

Vu la délibération N° 20081206, du 26 juin 2008 relative à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour le projet d'extension et de développement du port de Calais,

Vu le bilan du débat public relatif au projet « Calais Port 2015 » publié par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),

Considérant les compétences de la Région en tant que propriétaire et autorité portuaire du port de Calais,

DECIDE

De poursuivre le projet « Calais Port 2015 » en sa qualité de personne publique responsable du projet, sur la base des préconisations du débat public organisé du 11 septembre au 24 novembre 2009 ;

AUTORISE

Le président du Conseil Régional, d'une part, à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers et, d'autre part, à lancer toutes les procédures réglementaires et les concertations nécessaires à la préparation du dossier d'enquête publique en exécution de la présente délibération.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Daniel PERCHERON
Président du Conseil Régional
Dominique SOYER

REÇU LE

27 AVR. 2010

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Nord-Pas-de-Calais